

COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE DIRECTEUR du 5 juillet 2022

Présents : Raymonde DINEE, Bernadette PERRIN, Claudine AUDISIO, Nadine PILLON, Danielle PERCHAI, Bernard BARTHELEMY, Yves BOYER, Pascal COUDE, Jean François Martin, Hubert LAROSE, Patrick AXEL

Cette réunion s'est tenue dans notre nouveau local, Maison des associations place Camoin : chacun a pu apprécier son confort en termes de place et aussi grâce à la climatisation.

Notre nouveau Local : Salle N° 11

Règles d'utilisation :

- Horaire 7 jours sur 7 de 6 h à 21h.
- En dehors des heures d'ouverture des bureaux (9h-12h et 13h30 – 17h) le badge est nécessaire pour rentrer (dotation de 3 badges et 2 clés).
- Mobilier à venir : 1 bureau, 1 armoire basse et une haute, panneau affichage, tableau blanc.
- Notre frigo ne sera pas déménagé mais nous aurons 2 étagères dans un frigo industriel dans la tisanerie.
- Interdiction de prendre un repas mais OK pour un apéro.
- Le ménage est à notre charge.

Pas de WIFI, mais une prise « fibre » sera installée dans 3 mois environ.

Une demande sera faite à Orange pour passer d'un contrat « Pro » à un contrat classique. Ce changement devrait nous coûter 300 € de moins par an.

Déménagement :

- Il sera fait par nos soins.
- Hubert demandera des volontaires le moment venu.
- Notre ancien local dit être vidé et libéré pour fin juillet.
- Les démarches administratives concernant le changement d'adresse seront faites dès le début du déménagement : assurance, adresse postale, préfecture, etc...

Nouveau Logo

Après présentation des 9 logos le N°1 a été retenu. Logo présenté en fin de ce compte rendu.

Détail du Calendrier des manifestations 2022/2023

- 10 septembre : Forum des associations
- 18 novembre : AG suivie du repas (Salle Y PIAT)
- 20 novembre : Concentration port de la Londe (Salle du pôle nautique)
- 6 janvier : Galette des rois (salle Cassin)
- 7 avril : Réunion bénévoles Maurin (salle Cassin)
- 16 avril : La Marin des Maures Brûlade.
- 16 Avril : Repas de bénévoles Maurin le soir (salle Y PIAT)
- 1^{er} au 8 juin : Séjour pour tous à Sarlat

Minibus

Changement 2 pneus AR pour un coût de 361 €

Tenues du Club

Après discussion, l'ensemble des membres du Comité directeur a décidé de changer le décor des tenues et a adopté celui de chez « Diffu Sport ».

Une commande sera faite mi-septembre en offrant la même palette de produits que ceux précédemment proposés.

Le club maintient sa subvention de 25 % pour ces nouvelles tenues.

Compte Rendu

- Crêtes Varoises :160 participants
Bilan financier : équilibré avec la subvention de 100 € du Codep
- Séjour Quillan : 13 participants.
Bonne météo, beaux parcours, bonne ambiance, hébergement bien ainsi que les repas.
- Ardéchoise : 15 participants
Très bonne équipe, bravo aux 4 féminines qui ont été choyées par le groupe 1
- WE descente pour les jeunes avec encadrants et parents à Montclar.
19 participants dont 6 adultes. La famille AUTRAN a accompagné le groupe.

Points divers

- Signature Convention Pré accueil.
- Article dans la revue nationale Cyclotourisme de juin sur le rassemblement des écoles VTT locales en mai à La Londe.
- Réunion des présidents de club du Var le 27 août à La Londe.

- Semaine Nationale Jeunes à Vesoul : 7 jeunes londais y participent et Matéo DEBRET qui fait partie des 14 encadrants de la région PACA pour 54 jeunes au total.
- Forum des associations le 10 septembre.
- Le montant de la cotisation annuelle du club est maintenue à 30 €.

Commission Pédestre

- Le séjour dans le Queyras du 18 au 20 juillet est organisé.
- L'activité rando reprendra vers la mi-septembre selon les mêmes règles que l'an passé.

Commission Cyclo

La participation du club à la Drômoise 2022 (16, 17 et 18 septembre) a été décidée par la commission et les inscriptions vont être faites.

Commission Jeunes

Un Week End « descente » est prévu pour l'encadrement de l'école et quelques parents aux Orres en octobre pour préparer celui de juin 2023 pour tous les jeunes de l'école.

Prochaine réunion comité directeur : mardi 6 septembre à 18 après la commission cyclo.

Nouveau logo présenté page suivante :

